

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 057-7220/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion au Club Informatique Provence Méditerranée et paiement de la cotisation 2020

MET 19/13632/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Club Informatique Provence Méditerranée (CIP), association régie par la loi du 1er juillet 1901 est le lieu où les décideurs informatiques d'institutions publiques ou entreprises privées peuvent échanger. Le CIP a pour but de favoriser le partage d'informations, de connaissances, de bonnes pratiques et de contacts utiles entre professionnels de l'informatique, décideurs informatique et prestataires ou éditeurs. Il est également un vecteur de communication pour tout prestataire, du fait de sa renommée, aujourd'hui nationale, des événements exceptionnels auxquels il est associé en Région, de son site web très visité, de sa présence sur les réseaux professionnels Viadeo et LinkedIn, de la qualité, de la quantité et de la variété des activités « technologies de l'Information » des membres qui le composent.

Le Club Informatique Provence Méditerranée permet d'échanger toute information technique ou scientifique susceptible de faciliter l'activité professionnelle de ses membres de façon formelle ou informelle. Le CIP organise sur des sujets précis des colloques, des forums et des travaux collaboratifs de manière à permettre un véritable partage de connaissances. Il permet des mises en relation. Chaque membre peut avoir accès aux coordonnées d'experts sur un sujet donné, que ce soit dans les mondes scientifique, technique, commercial ou institutionnel.

Dans le cadre du projet de l'agenda numérique, il est nécessaire d'avoir un levier et un point d'entrée dans l'écosystème numérique de territoire. L'adhésion au Club Informatique Provence permet à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'intégrer un réseau de professionnels reconnus en Provence et apporteur d'idées. Il permet à la Métropole de bénéficier d'un partage d'informations, de connaissances, de bonnes pratiques et de contacts dans le domaine de l'innovation numérique.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 janvier 2020

Le montant de la cotisation pour l'année 2020 est fixé à 550 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FAG 150-4967/18/CM du Conseil de Métropole du 13 décembre 2018 portant adhésion au Club Informatique Provence Méditerranée (CIP).

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'afin de pouvoir bénéficier du partage d'informations, de connaissances, de bonnes pratiques et de contacts utiles entre professionnels de l'informatique, décideurs informatique et prestataires ou éditeurs dans le domaine des technologies de l'information, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion au Club Informatique Provence Méditerranée au titre de l'année 2020.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Club Informatique Provence méditerranée (CIP) et le paiement de la cotisation 2020 d'un montant de 550 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 : Fonction 020 - Nature 6281

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique
et Innovation technologique

Gérard BRAMOULLÉ

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 17 janvier 2020